

## **Le 6 juillet 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 6 juillet 2015, de 20 h 00 à 21 h 00 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Annick Mercier, conseillère  
Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère  
Mme Hélène Dumont, conseillère  
M. Christian Lévesque, conseiller  
M. Réal Lévesque, conseiller  
M. Denis Moreau, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

### **1. Ouverture de la séance, constatation du quorum**

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

133-2015

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 1er juin 2015
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 1er juin 2015
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
7. Rapport d'organismes
8. Adoption du règlement numéro 312
9. Adoption du règlement numéro 313
10. Voirie
  - Soumissions remplacement de ponceaux rang du Bras
11. Signature du bail – garage municipal
12. Commission de Toponymie – résolution pour nommer la rue Bélanger
13. CPTAQ – Mario Garon
14. Correspondance
15. Autres sujets
16. Période de questions
17. Clôture et levée de la séance

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2015**

134-2015

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2015 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

### **4. Suivi du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2015**

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2015.

### **5. Approbation et autorisation des comptes à payer**

135-2015

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 90 981,66 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

#### **6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies**

M. Christian Lévesque, informe les membres du conseil qu'il n'y a rien de spécial pour ce mois.

#### **7. Rapport d'organismes**

Mme Annick Mercier, conseillère informe les membres du conseil que suite au changement à la direction de l'École J.-C. Chapais le projet de restauration du parc de l'école se poursuivra à l'automne.

M. Christian Lévesque, conseiller informe les membres du conseil que l'activité du Grand Salon qui se tiendra la semaine prochaine est en préparation.

#### **8. Adoption du règlement numéro 312**

Il est proposé par M. Réal Lévesque

D'adopter le règlement numéro 312 visant à modifier le règlement numéro 170 concernant les permis et certificats et l'administration des Règlements de zonage, de lotissement et de construction afin d'exiger un certificat d'autorisation pour l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau tel que soumis aux membres du conseil municipal dans les délais requis pour l'exemption de la lecture.

136-2015

M. Christian Lévesque demande le vote.

3 élus(es) pour l'adoption  
4 élus (es) contre l'adoption

Des informations supplémentaires seront prises auprès de l'inspecteur régional.

#### **9. Adoption du règlement numéro 313**

Il est proposé par M. Christian Lévesque

137-2015

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le règlement numéro 313 concernant l'installation, l'utilisation et la prise en charge, par la municipalité, de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées sur le territoire de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie tel que soumis aux membres du conseil municipal dans les délais requis pour l'exemption de la lecture.

#### **10. Voirie**

***Soumissions remplacement de ponceaux rang du Bras***

##### **10.1 Résolution pour l'achat de tuyaux de ponceau**

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité procèdera sous peu au remplacement de ponceaux dans le rang du Bras;

CONSIDÉRANT QUE

le matériel (tuyaux et manchons) a dû être acheté pour procéder aux travaux de remplacement;

CONSIDÉRANT QUE

les tuyaux et manchons ont été achetés chez Dynaco BMR;

138-2015

Il est proposé par Mme Hélène Dumont

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à procéder au paiement de la facture de Dynaco BMR au montant de 3750.30 \$ plus taxes pour l'achat de tuyaux et manchons.

Montant financer par la TECQ 2014-2018.

### **10.2 Résolution pour l'exécution des travaux de remplacement de ponceaux rang du Bras**

CONSIDÉRANT QUE

Transport en Vrac St-Denis a confirmé le même prix qu'en 2014 (année lors de laquelle les travaux ont été exécutés) pour le remplacement des ponceaux du rang du Bras;

CONSIDÉRANT QUE

Le prix convenu est selon les spécifications telles que décrites au cahier de charges spéciales (p.5) du devis « travaux de réfection, remplacement de ponceaux sur le rang du Bras, Cahier de charges 2013» soumis à l'entrepreneur lors de l'appel d'offres en 2013 confirmé par la résolution numéro 225-2013;

EN CONSÉQUENCE,  
139-2015

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de Transport en Vrac St-Denis pour le remplacement de ponceaux dans le rang du Bras au coût de 2 127,04\$ chacun, taxes incluses.

Montant financer par la TECQ 2014-2018.

### **11. Signature du bail – garage municipal**

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité occupe des espaces qui constitue son garage municipal dans les locaux du 16 route 132 est;

CONSIDÉRANT QUE

le bâtiment vient d'être acquis par un entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité doit prévoir un espace pour entreposer des matériaux et équipements;

CONSIDÉRANT QUE

l'entrepreneur a formulé une offre de location au coût de 500 \$ par mois taxes en sus, déneigement et électricité inclus, pour la location d'un espace dans l'édifice du 16 route 132 est pour une durée de huit (8) ans sans ajustement de prix;

EN CONSÉQUENCE  
140-2015

Il est proposé par Mme Hélène Dumont

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de location d'espace au 16 route 132 est et d'autoriser M. Jean Dallaire, maire et Mme Anne Desjardins Directrice générale à signer le bail de location.

### **12. Commission de Toponymie – résolution pour nommer la rue Bélanger**

CONSIDÉRANT QU'

une demande a été faite auprès de la Municipalité afin de rendre visible l'adresse des propriétés d'un chemin privé;

CONSIDÉRANT QUE

les services d'urgence (ambulancier, policier et pompier) sont nécessairement des services essentiels qui doivent être dispensés de façon efficace;

CONSIDÉRANT QUE

la localisation des propriétés et la signalisation actuelle ne permettent pas un repérage dans un court délai;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité considère la sécurité des citoyens comme l'une de ses priorités;

EN CONSÉQUENCE,  
141-2015

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité demande à la Commission de Toponymie de reconnaître le nom « rue Bélanger » et de permettre le changement d'adresse pour les résidences situées au 52, et 56 route 132 est pour le 52 et 56 rue Bélanger à Saint-Denis-De La Bouteillerie.

### **13. CPTAQ – Mario Garon**

***Demande d'autorisation de Mario Garon pour l'autorisation de l'abaissement d'un coteau dans le but de faire un plateau pour entreposer le foin sur le lot 4006690 pour une superficie de 1378 mètres carrés.***

- ATTENDU QU' en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par M. Mario Garon visant la possibilité de faire un plateau pour le foin sur le lot 4006690, cadastre du Québec et de disposer du matériel sur un autre site;
- ATTENDU QUE due à la nature du projet, il n'existe pas d'endroit dans la zone blanche de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie où un tel projet pourrait se faire du à sa nature;
- ATTENDU QU' en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;
- ATTENDU QUE le projet respecte le schéma d'aménagement de la MRC de Kamouraska, les normes de distance par rapport aux rives et littoral suivant la réglementation municipale et/ou les normes du ministère de l'environnement;
- ATTENDU QUE la demande respecte le règlement de zonage pour cet usage dans la zone concernée;
- ATTENDU QUE cette autorisation n'aura pas d'effet négatif sur les activités agricoles existantes, mais au contraire les améliore;
- ATTENDU QU' il n'y a aucune possibilité d'effets négatifs en regard des lois et règlements relatifs à l'environnement et tout particulièrement à l'égard des établissements de production animale;
- ATTENDU QUE l'exploitant respectera la prescription agronomique accompagnant la demande d'autorisation;
- ATTENDU QUE cette demande n'a pas d'effet sur les ressources d'eau et n'enlève pas de sol arable pour l'agriculture;
- ATTENDU QU' il n'y a pas de cours d'eau à proximité des lots mentionnés.

EN CONSÉQUENCE,  
142-2015

Il a proposé par Mme Annick Mercier  
Appuyé par Mme Hélène Dumont

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :  
La Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie

- indique à la Commission que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie stipule que ce projet est conforme à la réglementation municipale et au RCI # 141 de la MRC de Kamouraska sur la protection des rives et du littoral;
- appuie le requérant dans sa demande d'autorisation afin de faire un plateau pour le foin sur le lot 4006690;
- recommande à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles de faire droit à la présente demande.

## **14. Correspondance**

### **14.1 MAMOT**

Compensation tenant lieu de taxes – École

55 \$ année 2014.

947 \$ année 2015.

Rapport financier 2014 (opinion de l'auditeur).

### **14.2 Ministre des Transports**

TECQ 2014-2018- programmation des travaux en voirie acceptée.

### **14.3 MRC de Kamouraska**

Adoption de l'entente de conciliateur arbitre.

### **14.4 Cercle des Jeunes Ruraux**

#### ***Demande de commandite***

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Centre Des Jeunes Ruraux du Kamouraska sont à la recherche de commanditaires afin de permettre aux jeunes de la région de participer à divers événements durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE le 19 juillet, plusieurs d'entre eux participeront à l'exposition agricole de Saint-Pascal pour ensuite se rendre à la Classique des Jeunes Ruraux Québécois se déroulant à Montmagny les 21-22 et 23 août 2015;

CONSIDÉRANT QUE ces activités sont très valorisantes pour les jeunes et leur permettent de développer leur leadership, leur sens des responsabilités et ce, tout en représentant leur région;

CONSIDÉRANT QUE les frais reliés à ces activités, dont les produits pour la préparation des animaux, la décoration des kiosques d'exposition, etc... sont en partie aux frais des jeunes participants.

143-2015

Pour toutes ces raisons;

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal participe financièrement aux projets du Cercle des Jeunes Ruraux du Kamouraska afin d'aider les jeunes à réaliser leurs activités pour un montant de 50 \$.

### **14.5 Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska**

#### **Marche mondiale des femmes 2015**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme souhaite permettre aux femmes et aux hommes du Kamouraska de participer à l'activité de clôture du rassemblement national de la «*Marche mondiale des femmes*» qui aura lieu le 17 octobre 2015 à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT QUE la Marche mondiale des femmes est un mouvement mondial d'actions féministes rassemblant des groupes oeuvrant pour éliminer les causes qui sont à l'origine de la pauvreté et de la violence envers les femmes;

CONSIDÉRANT QUE l'activité se tient tous les cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QU' un appui financier est demandé afin d'aider à financer l'activité;

EN CONSÉQUENCE,  
144-2015

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents acceptent que la municipalité participe financièrement pour un montant de 100 \$.

### **14.6 Symposium de peinture du Kamouraska**

Invitation au souper de fermeture qui se tiendra le samedi 18 juillet à 18h30 au Complexe municipal de Saint-Denis.

145-2015

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité offre aux élus/élues et leurs conjoints/conjointes ainsi qu'aux employés municipaux et leur conjoint/conjointe de participer au souper de fermeture.

La municipalité alloue un montant maximum de 500 \$ pour payer les billets du souper.

## **15. Autres sujets**

***Mme Anne Desjardins;***

### ***15.1 Résolution d'appui pour une demande d'aide financière Marché de la Bouteillerie - Coop de solidarité***

- CONSIDÉRANT QU' une coopérative s'est formée avec le Marché de la Bouteillerie – coop de solidarité;
- CONSIDÉRANT QUE divers partenaires travaillent ensemble à la réussite de la coopérative;
- CONSIDÉRANT QUE cette coopérative vise à développer les services d'alimentation, de station d'essence, de quincaillerie et d'exploitation d'un Casse-Croute;
- CONSIDÉRANT QUE la coopérative vise également à maintenir des emplois dans la Municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE cette offre de services ne contrevient pas à aucun autre commerce dans la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie;
- CONSIDÉRANT QU' il est essentiel pour une petite communauté de préserver les services de proximité;
- CONSIDÉRANT QU' une demande de financement est en cours auprès d'une institution financière;
- CONSIDÉRANT QUE le Municipalité est en accord avec cette coopérative et considère nécessaire et essentiel que se poursuive l'offre de services à ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE,  
146-2015

Il est proposé par Mme Annick Mercier

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer le Marché de la Bouteillerie – Coop de solidarité pour sa demande de financement auprès d'une institution financière.

### ***15.2 Résolution d'appui pour une demande d'aide financière au Pacte Rural– Marché de la Bouteillerie - Coop de solidarité***

- CONSIDÉRANT QU' une coopérative s'est formée avec le Marché de la Bouteillerie – coop de solidarité;
- CONSIDÉRANT QUE divers partenaires travaillent ensemble à la réussite de la coopérative;
- CONSIDÉRANT QUE cette coopérative vise à développer les services d'alimentation, de station d'essence, de quincaillerie et d'exploitation d'un Casse-Croute;
- CONSIDÉRANT QUE la coopérative vise également à maintenir des emplois dans la Municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE cette offre de services ne contrevient pas à aucun autre commerce dans la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie;
- CONSIDÉRANT QU' il est essentiel pour une petite communauté de préserver les services de proximité;
- CONSIDÉRANT QUE les services de proximité et la formation d'une Coop font partie des priorités dans le cadre du Pacte Rural;
- CONSIDÉRANT QUE le Municipalité est en accord avec cette coopérative et considère nécessaire et essentiel que se poursuive l'offre de services à ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE,  
147-2015

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer le Marché de la Bouteillerie – Coop de solidarité pour sa demande d'aide financière auprès de la MRC de Kamouraska dans le cadre du programme de Pacte rural.

### **15.3 Achat du tableau d'honneur – Commanditaires du Complexe**

CONSIDÉRANT QUE des ententes ont été prises avec des commanditaires pour la réalisation du projet de construction du Complexe municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette entente consiste à produire et afficher un tableau d'honneur avec les noms des divers commanditaires;

CONSIDÉRANT QUE le tableau d'honneur a été produit par Imprimerie Pré-Texte pour un montant de 2 321,56 taxes et transport inclus;

EN CONSÉQUENCE,  
148-2015

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser :

- le paiement de la facture de Imprimerie Pré-Texte pour un montant de 2 321,56 taxes et transport inclus
- que la dépense pour l'achat de ce tableau soit financée par le solde disponible du règlement d'emprunt fermé.

### **15.4 Méritas MFR du KRTB**

CONSIDÉRANT QUE M. Emmanuel Garon s'est vu décerner le Méritas coopération et Coup de cœur 2012 à la fin de ses études;

CONSIDÉRANT QU' il a également reçu la médaille du gouverneur;

EN CONSÉQUENCE,  
149-2015

Il est proposé par Mme Hélène Dumont

Et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une lettre de félicitations soit envoyée à M. Emmanuel Garon.

### **15.5 FMQ – Appel à la mobilisation en appui à la Déclaration des régions**

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes des élues et élus avec toute la légitimité pour agir;

CONSIDÉRANT QUE 93% de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

CONSIDÉRANT QU'

il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

150-2015

Il est proposé par M. Réal Lévesque  
Appuyé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'APPUYER** la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

**DE DEMANDER** à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

Qu'une copie conforme de cette résolution soit envoyée à :

M. Philippe Couillard, premier ministre du Québec,

M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,

M. Jean D'Amour, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent

M. Norbert Morin, député de la Côte-du-Sud

***15.6 Résolution pour la réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière***

ATTENDU QUE

l'érosion côtière est une problématique présente sur notre territoire;

ATTENDU QUE

les communautés et les régions du Québec maritime ont besoin de plus d'outils pour intervenir adéquatement afin de réduire les risques côtiers et mieux planifier l'aménagement de la zone côtière en fonction de l'érosion;

ATTENDU QU'

un projet semblable a été réalisé avec succès dans la Baie-des-Chaleurs et a été très apprécié des municipalités et des MRC;

ATTENDU QUE

la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières possèdent l'infrastructure de recherche et l'expertise sur les risques côtiers et les changements climatiques;

ATTENDU QUE

l'équipe de la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR désirent collaborer avec nous pour nous aider dans la gestion des risques côtiers, dans l'identification des zones d'intervention prioritaires et dans le choix des options d'adaptation;

ATTENDU QUE

le projet n'implique aucun engagement financier de la part de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, mais plutôt la participation à 3 rencontres de travail sur les 3 années du projet.

EN CONSÉQUENCE,  
151-2015

Il est proposé par Mme Hélène Dumont  
Appuyer par Mme Annick Mercier

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie décide d'appuyer le projet de « réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière » proposé par la Chaire de recherche en géoscience côtière



et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR.

### **15.7 Colloque de zone de l'ADMQ**

CONSIDÉRANT QUE

le 10 septembre prochain se tiendra le colloque de zone des directeurs municipaux du Bas-Saint-Laurent Ouest à Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QUE

ce colloque se veut une rencontre d'ateliers et d'informations pour les directeurs;

CONSIDÉRANT QUE  
152-2015

le coût pour cette journée incluant le dîner est de 60 \$;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à participer à ce colloque et à défrayer les frais d'inscription de 60 \$ et les frais de déplacement.

### **15.8 Prochaine séance ordinaire du conseil**

Un rappel est fait aux membres du conseil et au public que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 31 août 2015.

### **15.9 Remerciements – Relais pour la vie**

Un remerciement à la Municipalité pour la participation financière au Relais pour la vie qui a permis à l'équipe représentant la Municipalité de ramasser une somme de 1 765 \$ et de contribuer à ramasser une somme de 140 000 \$ au Relais de La Pocatière.

### **16. Période de questions**

Aucune question des contribuables présents n'entraîne une action ou l'adoption d'une résolution par le Conseil municipal.

### **17. Clôture et levée de la séance**

153-2015

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 00.

Signature du procès-verbal

\_\_\_\_\_  
M. Jean Dallaire, Maire

\_\_\_\_\_  
Anne Desjardins, Directrice-générale  
et secrétaire trésorière



Municipalité de  
Saint-Denis-  
De La Bouteillerie

### **LISTE DES COMPTES À PAYER**

BUREAUTIQUE COTE-SUD INC	160,47 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT	574,88 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	310,16 \$
EAU LIMPIDE	58,50 \$
ÉCOLE J.-C. CHAPAIS	2 000,00 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	56,36 \$
FERME PIERRE GARON	3 410,21 \$
FLEURISTE LE BEL AROME INC.	48,29 \$
FONDATION SOINS PALLIATIFS ANDRÉ CÔTÉ	100,00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	12,00 \$
GROUPE DYNACO	37,20 \$
GROUPE ULTIMA	43,00 \$
HÉLÈNE BONENFANT	17,25 \$
IMPRESSIONS SOLEIL	321,93 \$
IMPRIMERIE PRÉ-TEXTE	2 321,56 \$
INFORMATIQUE IDC	811,72 \$
JALBERTECH	20 509,55 \$
LES FEUILLAGES DU QUÉBEC INC	124,83 \$
MALLETTE	413,91 \$
MARCHÉ DE LA BOUTEILLERIE	82,88 \$
MÉLANIE LÉVESQUE	100,00 \$
MICHEL MONTMINY	280,76 \$
MRC DE KAMOURASKA	39 309,82 \$
NETTOYEUR DAOUST FORGET	310,43 \$
NICOLE MOREAU	18,70 \$
PAULINE BEAULIEU MILLIARD	120,00 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 606,92 \$
ROGER DUBÉ	91,98 \$
SADC	30,00 \$
SANDRA SIMARD	23,52 \$
SERRURIER ALAIN DUMAIS INC.	57,97 \$
SERVICES SANITAIRES ROY INC	235,16 \$
STEVE LEVESQUE	1 250,00 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	321,93 \$
	SOUS-TOTAL 78 397,08 \$

**PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE JUIN 2015**

SALAIRES (JUIN 2015)	6 841,37 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (JUIN 2015)	2 012,02 \$
CONCIERGERIE	808,00 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	138,59 \$
VIDÉOTRON	144,30 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 601,90 \$
FRAIS BANCAIRE	38,40 \$
	SOUS-TOTAL 12 584,58 \$
	GRAND-TOTAL <u>90 981,66 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2015 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 6 juillet 2015

Annexe

Résolution

135-2015